

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 6-7 / 2020 — (juin-juillet 2020) — 1 €





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP n° 0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rochard
- 4 Le gouvernement veut remettre en route la réforme des retraites
- 5 Le gouvernement veut remettre en route la réforme des retraites
- 7 Dépendance. 5e branche ? 5e risque ? Mais de quoi s'agit-il ?
- 8 16 juin : d'un côté les revendications, de l'autre le « Ségur de la Santé » de Véran-Notat
- 10 Valeo veut « réduire ses coûts »
- 11 Quelle légitimité pour la « Convention Citoyenne pour le climat » ?
- 12 Image de la manifestation du 16 juin

Organiser la résistance !

Juste après les élections municipales, qu'il est difficile de ne pas qualifier de « déroute » pour la majorité présidentielle, Emmanuel Macron, plus isolé que jamais se dote d'un nouveau gouvernement.

Mais il prévient : « je ne changerai pas de cap ! »

Jean Castex, le tout nouveau premier ministre lui emboîte le pas et annonce vouloir remettre en route les réformes restées « dans les tuyaux » (Retraites, Chômage...). On ne s'en étonnera pas de sa part, lui qui comme « directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins » au ministère de la Santé en 2005/2006, a activement participé à la destruction de l'hospitalisation publique en portant la T2A sur les fonds baptismaux.

Pourtant, Emmanuel Macron sait que le plus dur est à venir, que des centaines de milliers d'emplois ont déjà été supprimés, que

le capital financier exige la destruction de centaines de milliers d'autres dans les prochaines semaines.

Ainsi (voir page 10), Valeo veut diminuer de 10 % sa masse salariale pour pouvoir continuer de verser des dividendes. Sanofi, célébré par Macron quelques jours plus tôt, annonce 1 700 suppressions d'emplois après avoir distribué 4 milliards d'euros à ses actionnaires, le 30 juin, Airbus rend public le plus gros plan de réduction d'effectifs de son histoire : 15 000 suppressions d'emplois (5 000 en France). Une situation qui aura des répercussions dans toute la région. Et la liste est loin d'être close.

Le président sait que la situation est explosive, alors il cherche des appuis et les moyens de poursuivre sa politique pour répondre au besoin du capital. Il organise à l'Élysée un « sommet social », le 24 juin, pour présenter un nouveau dispositif de chômage partiel de longue durée (finan-

cé par l'État) permettant des plans de licenciement qui comme on l'a vu, s'annoncent massifs. Il chante les louanges des « accords de performance collective » autorisant les baisses de salaires et l'augmentation du temps de travail. Valeo l'a entendu.

Dans son interview à la Presse quotidienne régionale, Emmanuel Macron explique : « On doit, par le dialogue social et la mobilisation de tous, réussir à éviter, partout où on le peut, les plans sociaux ou les limiter quand ils sont là. C'est une nouvelle donne sociale pour sauver l'emploi, ensemble, que j'ai souhaité lancer avec les partenaires sociaux. »

Mais qu'a-t-il proposé aux directions des confédérations syndicales et au patronat ? Une déclaration intitulée « une détermination commune pour soutenir l'emploi » qui exige « des efforts pendant le temps nécessaire à chacun, salariés, dirigeants, actionnaires,

pour gagner ensemble la première des batailles : l'emploi » prônant comme pour la crise sanitaire, l'union nationale : « un juste équilibre, notamment entre capital, travail et État » y est-il écrit !

Aux salariés les efforts et le chômage, aux actionnaires les dividendes ! Pour l'instant, seule la direction de la CFDT indique être disposée à s'engager dans le pacte élyséen. On ne s'en étonnera pas.

Mais la colère est là, elle imprègne le pays et toute la situation. « Les plans sociaux vont se multiplier, les jeunes arrivant sur le marché du travail vont se heurter à un mur et le climat social reste très tendu un peu partout. Une étincelle à un endroit pourrait provoquer un embrasement... », s'alarme un expert en « ressources hu-

maines ».

Il y a, bravant les interdictions, les 10 000 travailleurs de Maubeuge qui, avec leurs syndicats dont FO, ont manifesté, le 30 mai dernier pour le maintien de l'usine Renault et de tous les emplois.

Et il y a la mobilisation historique des personnels hospitaliers, le 16 juin dernier.

Ils étaient des centaines de milliers qui ont voulu demander des comptes à Véran et Notat, stationnant, à Paris, plusieurs heures devant le ministère.

À Angers, ils étaient 3 000, dont 1 000 dans le cortège Force Ouvrière, en tête de manifestation, au coude à coude, scandant jusque devant l'ARS leurs revendications : « 300 euros pour tous ! » « Dégel du point d'indice ! », « arrêt des suppres-

sions de postes ! »...

Les salariés veulent résister, ils nous le montrent tous les jours. Mais pour cela ils ont besoin d'un outil : un syndicat libre, indépendant, qui ne sombre pas dans l'accompagnement, qui sur chaque sujet met en avant les intérêts des salariés, exclusivement les intérêts des salariés. Ils ont besoin de Force Ouvrière !

Nous allons aider les salariés à résister aux attaques contre leurs droits, leurs salaires, contre les plans sociaux. Nous allons préparer la rentrée.

Plus que jamais, l'heure est au renforcement de notre organisation, aux campagnes de syndicalisation.

Magali Lardeux,
*Secrétaire générale adjointe
de l'UD FO 49*

Catherine Rochard et le bureau de l'UD vous souhaitent de bonnes vacances à tous.

Et n'oubliez pas... Si vous avez des congés payés, c'est grâce à eux :



Usines Renault : grève de mai-juin 1936

Le gouvernement veut remettre en route la réforme des retraites

La récente allocution du président de la République, le 15 juin, confirme s'il en était besoin, que la page qu'Emmanuel Macron veut écrire pour le « monde d'après », il l'écrira avec la même encre et racontera la même histoire que celles du « monde d'avant » : poursuivre la politique menée depuis de très nombreuses années.

Les déclarations du tout nouveau premier ministre confirment; comme c'était prévisible, que « l'orientation politique » ne changera pas. Dès sa nomination, il a

donné une interview on ne peut plus claire au JDD : il est question de « reconstruction économique » et du plan de relance « qu'il faut finaliser ». Pour cela l'État engage quelque 500 milliards... dont les patrons profiteront, profitent déjà. Mais qui paiera la note? Les salariés bien sûr.

Il faudra pour cela « travailler plus et produire plus ». Pas besoin d'avoir beaucoup d'imagination pour comprendre qu'une fois encore il va être question de baisser le coût du travail en augmentant sa durée sans pour autant augmenter en conséquence les salaires; une fois encore, le Code du travail, les conventions collectives les droits des salariés seront dans le collimateur, alors que le nombre de plans sociaux et les licenciements risquent d'exploser.

Il a aussi expliqué, dans cette même interview qu'il tenait à remettre en route les réformes restées « dans les tuyaux », celle du chômage et celle des retraites : « La crise a aggravé fortement le déficit de nos régimes de retraite. Je souhaite reprendre le dialogue avec les partenaires sociaux, c'est indispensable. Arriverons-nous à régler ces dossiers à court terme? C'est mon souhait. »

Même si la réforme a été adoptée à l'Assemblée nationale en recourant au 49-3, il n'est pas question pour FO de l'accepter. L'Union départementale a systématiquement réaffirmé notre revendication de l'abrogation définitive du projet. La Confédération FO le rappelle aussi dans le communiqué ci-dessous.

Communiqué de la Confédération Force Ouvrière

RETRAITES : FO appelle à confirmer l'abandon du projet de système universel

A lors que le Président de la République doit s'exprimer dimanche, alors que beaucoup de salariés attendent que se

traduisent dans les faits les paroles de reconnaissance quant à leur rôle essentiel (personnels de la santé et services à la personne à domicile, sa-

lariés de ladite « deuxième ligne » — ouvriers et employés de l'agroalimentaire, de l'emballage, des transports, du commerce, du nettoyage propreté, de la prévention sécurité, agents des services publics et de la sécurité sociale...), alors que beaucoup de salariés ont subi des pertes de salaires, d'emploi (intérim, CDD), sont inquiets pour leur emploi et leur salaire dans les semaines et mois à venir, la confédération générale du travail Force Ouvrière (FO) met en garde contre toute mesure qui conduirait à ajouter des tensions, dont la remise à l'ordre du jour du projet de réforme des retraites avec le « système universel de retraite ».

Sans reprendre l'ensemble de ses arguments à ce stade, FO rappelle que ce projet serait le plus mauvais des remerciements faits à tous les salariés les plus en difficulté d'emploi, si demain se constituer une retraite passait par l'obligation d'acheter des points tout au long de sa carrière — y compris dans les périodes de plus



Le JDD — 5/07/2020

Les syndicats déjà à l'offensive

Yves Veyrier, secrétaire général de FO, a appelé vendredi ses homologues pour leur proposer une initiative commune. L'idée étant de refuser la main tendue du Président. « Ça n'est pas le moment de remettre un tel sujet à l'ordre du jour, c'est incompréhensible », enrage Yves Veyrier. D'autant que les syndicats s'inquiètent d'une hausse possible de la durée de cotisation, réaffirmée par le chef de l'État.

Ajoutée au silence sur la réforme de l'assurance chômage et aux souplesses concédées aux entreprises

en matière de chômage partiel de longue durée – l'obligation de ne pas licencier a disparu –, la tonalité de ce second temps du quinquennat ne les rassure guère. « Il n'y a pas de tournant social ! clame François Hommeril. Ce soi-disant dialogue social, c'est de la manipulation, une façon de faire passer ce qui est déjà décidé. » Grande différence entre le monde d'hier et celui de demain, les syndicats désunis sont en train de reconstituer un front commun. Pas forcément une bonne nouvelle pour le gouvernement. ● E.S.

sagesse l'emportera, considérant que l'urgence doit demeurer à la protection de la population vis-à-vis du risque du Covid19 et de l'emploi et des salaires des salariés.

bas salaires, de temps partiel subi, de perte d'emploi.

FO a aussi dès l'origine qualifié le projet de système universel de réforme paramétrique permanente en ce sens que les gouvernements auront tous les moyens – avec ou sans âge pivot – d'agir en dernier ressort sur les paramètres (valeurs du point et taux de rendement) déterminant le niveau des pensions et, de fait, l'âge effectif auquel on partira avec une pension décente.

FO met en garde contre toute velléité de reculer l'âge de départ en retraite, en particulier à un moment où la préoccupation doit être celle de permettre l'accès à un emploi à celles et ceux qui en sont dépourvus, dont les jeunes.

FO, qui avait interpellé en mars le secrétaire d'État en charge du dossier, Laurent Pietraszewski, rappelle

que la promesse d'une pension minimum à 1000 € et ensuite à 85 % du SMIC, est, dans le projet du gouvernement, associée à l'obligation d'une carrière complète de 43 années au SMIC ! ce qui ne constitue pas un progrès réel par rapport à la situation actuelle.

Qui plus est, remettre à l'ordre du jour ce projet dans le contexte de l'état d'exception que constitue l'état d'urgence sanitaire au regard des libertés syndicales et de manifestation serait aussi inacceptable que la décision de recourir à l'article 49-3 en plein début de la crise sanitaire.

La détermination de FO sur ce dossier, qui engage les générations futures, demeure intacte.

En conséquence FO espère que la

Le projet de loi sur la direction d'école :

Un élément de destruction de l'école publique !

Une proposition de loi sur la direction d'école initiée par la majorité et soutenue par le ministre Blanquer a été adoptée, en première lecture, à l'Assemblée nationale, le 24 juin dernier. Le Combat Social FO 49 a rencontré Cathy Gadbin, secrétaire départementale du SNUDI FO, directrice d'école.

Tu es toi-même directrice d'une école. Peux-tu nous expliquer en quoi consiste le statut de directeur d'école ?

Il faut savoir qu'aujourd'hui, les directeurs d'école ne sont pas les supérieures hiérarchiques de leurs collègues. Ils remplissent des tâches particulières par exemple la coordination entre les enseignants de

l'école, l'organisation des services des agents territoriaux, les inscriptions... Ils assurent aussi les relations avec les parents d'élèves et la mairie, propriétaire des locaux.

Au fur et à mesure des lois et des décrets, de plus en plus de responsabilités leur ont été confiées. Ils président le conseil d'école, ont des responsabilités en matière de sécurité... Il n'empêche que jusqu'à présent la fonction de directeur d'école ne suppose pas une autorité sur ses collègues, un regard sur leur pédagogie par exemple.

Pour remplir ces tâches, ils bénéficient de décharge d'enseignement, un temps plus ou moins important en fonction de la taille de l'école : aucune décharge jusqu'à trois classes, un quart temps de 4 à 7 classes, etc. L'école doit comporter au moins 13 classes (ce qui est rare) pour bénéficier d'une décharge complète.

Pour ce qui est de leur salaire, ils bénéficient de diverses indemnités,

le tout variant entre un peu plus de 150 et moins de 400 euros par mois selon la taille de l'école.

Peux-tu nous expliquer en quoi consiste la proposition de loi concernant les directeurs d'école ?

Pour « vendre » cette proposition de loi sur le statut de directeur, il était question d'« améliorations de décharge de service » et d'une « revalorisation salariale ». Les organisations syndicales acquises à la cause du ministre, l'UNSA et la CFTD en tête ont exprimé leur satisfaction.

On a pourtant l'expérience de ce gouvernement et de ses mensonges incessants. Et bien là encore, il nous a presque surpris. À l'issue de la séance du 24 juin, la réalité des prix, c'est que le texte voté ne comporte ni revalorisation salariale ni augmentation des quotités de décharge... Par contre, ce qui devient clair, c'est que le directeur est appelé à devenir un maillon de la



chaîne hiérarchique.

Peux-tu nous expliquer comment ?

Cette proposition de loi bouleverse toute la structure de l'école et en renforce l'autonomie, avec des conseils d'école qui désormais « décideront ». Jusqu'à aujourd'hui, les conseils d'école — où les enseignants sont minoritaires —, ne faisaient que donner leur avis.

Les directeurs sont directement placés sous l'autorité de l'IA-DASEN (l'inspecteur d'académie, représentant du recteur dans chaque département) en « *bénéficiant d'une délégation de compétence pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige* ». Il devient donc un véritable contremaître chargé d'impulser la politique gouvernementale et rendant des comptes aux élus territo-

riaux.

Par exemple : aujourd'hui lorsque qu'une suppression de classe est décidée dans une école, le directeur est en première ligne, avec les parents et ses collègues pour s'y opposer. Demain, par son statut, il ne pourra non seulement pas s'y opposer, mais sera contraint de l'organiser.

Le ministre Blanquer explique d'ailleurs quel nouveau rôle il entend donner aux directeurs :

« Il faut un ministre de l'éducation. Le ministre doit donner des consignes. Il est souhaitable qu'elles soient respectées ». Comprenons-nous bien : il ne s'agit pas de suivre des consignes ministérielles dans un cadre statutaire et réglementaire national. Il s'agit de répondre aux impulsions politiques communi-

quées par le ministre via médias ou forums interposés, charge alors aux « acteurs locaux » de trouver des solutions « innovantes » pour les mettre en musique.

Le processus de déréglementation et de territorialisation de l'école de la République s'accélère. Le gouvernement veut aller très vite et faire passer à marche forcée cette proposition de loi sur la direction d'école, car c'est une pièce maîtresse du dispositif avec les autres mesures comme les 2S2C, la casse du Bac et des concours...

Comment réagissent les enseignants ?

Les rassemblements du mercredi 24 juin qui se sont organisés dans toute la France devant les Inspections académiques, les rectorats, le ministère ont porté l'exigence de l'abandon de ces mesures destructrices.

À Angers, malgré les difficultés, malgré la proximité des vacances scolaires, nous étions une cinquantaine devant l'IA, et la presse a correctement rendu compte de ce rassemblement.

Les mensonges, tromperies du gouvernement suscitent partout l'indignation et la colère. La pétition intersyndicale SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'Action, SUD Éducation qui s'oppose à cette proposition de loi, déjà signée par des milliers de collègues, doit pouvoir permettre d'amplifier la mobilisation des personnels dès la rentrée pour en obtenir l'abandon.

Et au-delà, de créer le rapport de force nécessaire pour stopper la destruction de l'école publique dont le projet de loi sur la direction d'école n'est qu'un élément.

TÉMOIGNAGE

Depuis le 22 juin, nous subissons les incohérences, le chaos voulu par le gouvernement : le retour à l'école obligatoire est annoncé, mais dans le respect d'un protocole sanitaire qui n'en a que le nom.

J'ai été confrontée en tant que directrice d'école au fait qu'une collègue « vulnérable » voulait revenir travailler le 22 juin : son médecin traitant a refusé de lui faire une attestation qui lui aurait permis de revenir travailler. Mon inspectrice m'a demandé d'aller voir la mairie pour demander un animateur le lundi matin, un animateur qui ferait de l'enseignement à la place de cette maîtresse. Mes collègues étaient vent debout, elles m'ont dit : « On ne te laisse pas seule face à cette situation, c'est inadmissible qu'un animateur vienne sur le temps scolaire pour remplacer la collègue : un animateur ne doit pas remplacer un enseignant ! On restera avec les tous les élèves dans la cour, on ne rentrera pas en classe tant qu'on n'aura pas d'enseignant remplaçant ».

J'ai expliqué aux parents les faits. Ils ont bien compris que là, on proposait quelque chose qui était autre chose que l'école, sur temps scolaire : un animateur qui ferait de l'enseignement. Je leur ai expliqué ce qu'étaient les 2S2C (dispositif sport-santé-culture-civisme) : nous sommes face à une véritable dégradation et une casse de l'école ! C'est la territorialisation de l'école.

Depuis début juin, nous avons vu des animateurs envoyés notamment par la ville d'Angers. D'autres communes comme Baugé ou Trélazé ont mis à disposition des animateurs pour « soulager » les équipes, prendre des groupes « à côté de la classe » ou dans d'autres lieux sur le temps scolaire... et il faudrait « former » ces animateurs comme cela est indiqué dans les documents de mise en place des 2S2C !

Cathy Gadbin, secrétaire du SNUDI FO 49, directrice d'école

Dépendance. 5^e branche ? 5^e risque ? Mais de quoi s'agit-il ?

Ce gouvernement restera celui qui a fermé des milliers de lits et a préféré, plutôt que d'accueillir tous les malades nécessitant des soins hospitaliers, vouer les personnes âgées à un confinement barbare dans les Ehpad.

Depuis, le gouvernement a fait adopter à la va-vite, en fin de soirée, un cadre législatif pour créer une cinquième branche de la sécurité sociale destinée à couvrir le « risque dépendance » qui prévoit... un rapport au parlement pour septembre sur ce sujet et des perspectives de financement pour... 2024 !

Près de 14 000 résidents en Ehpad sont décédés, dont 4 000 à l'hôpital. Cette catastrophe était annoncée. Au début de l'année 2019, toutes les organisations syndicales de personnel dont la nôtre bien sûr, accompagnées de l'Association des directeurs s'étaient rendues à l'Élysée pour alerter sur le manque de médecins, l'insuffisance criante du personnel et ses rémunérations honteuses. Ils demandaient la création dès 2020 de 40 000 postes dans les Ehpad, mettant en avant un mot d'ordre : « un salarié pour un résident ! ». C'est peu de dire qu'elles n'ont pas été écoutées. La colère devant ce forfait va bien au-delà des familles.

Le gouvernement essaye de s'en sortir en promettant des lendemains qui chantent. Il parle aujourd'hui de « créer une nouvelle branche de la sécurité sociale couvrant le risque de perte d'autonomie. » Voilà qui est nouveau ! Depuis les années 2000, la politique gouvernementale s'est structurée autour de la prise en charge de la dépendance ou « perte d'autonomie » HORS de la Sécurité sociale. Raison pour laquelle a été créée, en 2005, la



Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie¹.

Alors, que signifie cette « cinquième branche » de la Sécurité sociale ?

Depuis les ordonnances de 1967, la Sécurité sociale comporte quatre branches : branche maladie, branche accident de travail-maladies professionnelles, branche famille et branche retraite.

La branche maladie regroupe,

1 Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les dépenses liées à la dépendance ont été sorties de la Caisse nationale d'assurance maladie pour être transférées à la CNSA. Cette dernière caisse reçoit des crédits de la CNAM ainsi que le produit de taxes et d'impôts divers : la CSG, le « lundi de Pentecôte », la taxe de 0,3 % versée par les retraités. À ce financement vient s'ajouter la participation des collectivités locales via l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie.)

2 Certains parlent aussi de cinquième risque. La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) gère quatre risques : la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès. En quoi la « dépendance » se distingue-t-elle de la maladie ou de l'invalidité ? Pourquoi parler de « nouveau risque » ?

en théorie, la prise en charge de TOUS les soins (à domicile, à l'hôpital) pour TOUS les assurés et leurs ayants droit. Elle est financée par les cotisations sociales (dues par les employeurs, réduites de moitié par Macron) et par la CSG versée par les salariés, les malades et les retraités.

Qu'est-ce qui différencie les soins dont ont besoin les personnes souffrant d'une perte d'autonomie (qu'ils soient en Ehpad ou à domicile) des soins dont bénéficient les autres personnes ?

Rien. Mais il n'y a pas que des soins. Il y a aussi des services : le ménage, la toilette, les courses, assurés par des professionnels pour les personnes qui ne peuvent plus les effectuer seules. Est-ce que ces services au bénéfice de personnes dépendantes ne relèveraient pas du soin ? Il suffit d'être honnête pour répondre par l'affirmative. Il est clair que la prise en charge du séjour en Ehpad et l'aide à domicile relèvent, l'une comme l'autre, du soin donc de la branche maladie de la Sécurité sociale. On peut même dire qu'ils entrent dans le champ de l'affection de longue durée prise en charge à 100 %.





Alors, pourquoi nous propose-t-on une cinquième branche ? Pour la même raison qui fait que ces soins ne sont pas aujourd'hui majoritairement pris en charge par la Sécurité sociale. Pour une raison financière.

Si les soins pour les personnes âgées dépendantes sont pris en charge par la branche maladie, il est impossible de continuer à baisser les cotisations patronales. Si ces soins sont pris en charge par la branche maladie, le reste à charge, s'il y en a un, doit être pris en charge par les mutuelles comme pour les autres traitements.

Dans une tribune des Échos (19 mai), Laurent Berger et Thierry Baudet (Mutualité française) nous expliquent comment cette cinquième branche doit être financée : **en demandant aux Français de payer : « Ces financements pourraient combiner fractions de la CSG, réaf-**

fectation de la CRDS, successions dès le premier euro et tout dispositif généralisé de mutualisation solidaire. »

Bref, que des impôts. Et de préciser que **« cette baisse du pouvoir d'achat ne pourra être acceptée que si les citoyens prennent, en contrepartie, la mesure de l'effort qu'ils consentent tant en matière d'amélioration de la prise en charge des patients et des personnes en perte d'autonomie que d'accessibilité financière à ces dispositifs³.** »

Mais, au fait, qui exactement est concerné par cette cinquième branche ? Le **« point de vue de Laurent Berger et Thierry Baudet »** est titré : **« Loi sur le grand âge : évitons cette fois les vaines incantations. »** Ce ne sont donc pas seu-

³ *Lex-ministre Buzyn avait proposé un second « lundi de Pentecôte »*

lement les personnes en perte d'autonomie, mais toutes les personnes âgées ?

Il y aurait donc une branche pour les personnes âgées, quel que soit leur état de santé ? Et qui serait financée par les impôts ?

On commence à entr'apercevoir que **« le cinquième risque dans la Sécu »**, c'est comme le Canada Dry ! Ça a la couleur de la Sécu, mais cela n'a rien à voir avec la Sécu fondée sur la solidarité intergénérationnelle.

C'est une assurance spéciale pour les personnes âgées qui ne serait plus financée par les cotisations sociales !

Ce serait un précédent meurtrier.

En refusant la cinquième branche, en exigeant la prise en charge de l'autonomie dans la branche maladie, c'est toute la Sécurité sociale que Force Ouvrière défend !

16 juin : d'un côté les revendications, de l'autre le « Ségur de la Santé » de Véran-Notat

Le 16 juin, À Angers ils étaient quelque 3000 hospitaliers dans les rues, avec un cortège FO en tête, majoritaire, dynamique. Et dans toute la France, c'est par centaines de milliers qu'ils se sont rassemblés.

Les cortèges ont été, comme à Angers, très souvent denses, dynamiques et avec une participation massive de jeunes professionnels de la Santé.

Les personnels ont cherché à interpeller le gouvernement Macron, Véran. À Angers comme dans de nombreuses villes de province, c'est devant les ARS (Agences régionales de santé : antennes du ministère de la Santé) que leur manifestation a abouti.

À Paris, ils sont restés plus de deux heures devant le ministère de la Santé, rue de Ségur, interpellant Véran et Notat.

Courageusement, ni l'une ni l'autre n'ont osé affronter les personnels rassemblés par dizaines de milliers. À Angers, très courageusement aussi, les responsables de l'ARS sont restés dans leurs bureaux...

Ségur, imposture !

« **Ségur, imposture !** » a été sans doute le mot d'ordre le plus repris dans ces manifestations.

C'est qu'en effet la « grande concertation » annoncée en grande pompe par Macron, dirigée par Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT (1992 à 2002) puis PDG d'une entreprise jusqu'en février 2020 est en train de se révéler sous son vrai jour.

Ce que veulent les personnels...

Que veulent les personnels ?

Ils veulent des augmentations de salaire. Et pour eux, les augmentations de salaire ce ne sont pas des miettes, mais les 200 euros pour tous, tout de suite, et le dégel du point d'indice, bloqué depuis 2010.

Ils veulent l'arrêt des fermetures de lits et de services. N'est-ce pas légitime, alors que partout, au nom des économies à faire, en lien avec la crise, on annonce dans la Fonction publique hospitalière, de nouvelles fermetures de lits et de services ?

Ils veulent des effectifs en nombre. N'est-ce pas légitime alors que le gouvernement a décidé à nouveau en 2020, après la crise du Covid, de maintenir les quotas, les *numerus clausus* voire de les diminuer dans les faits en bloquant les concours ?

... Et ce que propose le Ségur

Or que propose le Ségur ?

Il n'est pas simple de le savoir... Des négociations du Ségur rien ne filtre officiellement. Sous prétexte que « rien n'est figé », « que c'est en cours », il est difficile d'obtenir le contenu des propositions gouvernementales.

Véran entend pourtant faire approuver un protocole d'accord aux fédérations syndicales de la santé.

Les syndicats FO du département se sont procuré ce protocole, l'ont décortiqué, considérant que leur rôle est d'informer les personnels de son contenu.

C'est ce qu'ils ont fait en diffusant un tract le 6 juillet. Ils écrivent :

« Le 1^{er} juillet : Une nouvelle réunion a eu lieu au ministère notamment sur le montant des fameuses revalorisations salariales promises par Macron... 8 points supplémentaires, soit à peine 30 euros nets par mois, pour les administratifs, les ouvriers, les techniques 22 points supplémentaires, soit 83 euros nets par mois, pour les aides-soignants, les infirmières et les médico-techniques... c'est donc ça la hausse massive des

salaires dans les hôpitaux promise par Macron ? Menteur !!

Concernant leur proposition de passage en catégorie B pour les aides-soignantes, et la révision de la catégorie A pour les infirmières et médico-techniques, cela sera vu en... 2022.

De qui se moquent-ils ? Nous ne demandons pas la charité, nous refusons les miettes, nous exigeons 300 euros pour tous, le maintien de notre prime de service !

Pour rappel, nos salaires sont gelés depuis 10 ans, il faudrait 18 % d'augmentation du point pour rattrapage

Comment se fait-il que les administratifs d'une part et les techniques de l'autre soient traités différemment ? Le ministre ignore le rôle de tous les corps de métiers de l'hôpital, ceux qui assurent les accueils, les secrétariats, gèrent le linge et les déchets, s'occupent des livraisons, de la gestion du matériel, des stocks... L'hôpital c'est tous les grades et tous les métiers !

Le Ministère nous méprise tous !

Le SÉGUR EST UNE IMPOSTURE !

MACRON-VERAN DOIVENT SATISFAIRE NOS REVENDICATIONS :

- ➔ Dégel du point d'indice
- ➔ 300 € en points pour tous
- ➔ Arrêt des fermetures de lits
- ➔ Arrêt des suppressions de postes
- ➔ Créations de postes à hauteur des besoins de chaque service
- ➔ Arrêt des plans d'économies

Vers une manifestation nationale au ministère ?

C'est la perspective ouverte par nos syndicats FO du département, et d'autres.

Le 30 juin dans de nombreuses villes, le 2 juillet à Angers, à près de 400 devant la préfecture, les hospitaliers se sont de nouveau rassemblés.

De nombreux syndicats FO de la santé (publique comme privée) posent aujourd'hui la question : n'est-il pas temps d'organiser une manifestation nationale pour aller là où ça se décide ? Au ministère ?

À suivre !



Valeo veut « réduire ses coûts » (comprenez : « maintenir les dividendes aux actionnaires »)

L'équipementier automobile cherche à conclure un accord de performance collective pour faire baisser les coûts salariaux en France de 10 %.

« Éviter des mesures douloureuses pour l'emploi. » C'est, selon les termes de la direction du groupe, l'objectif que s'est fixé l'équipementier français Valeo, en ouvrant, mardi 30 juin, des négociations avec les syndicats. Il souhaite conclure, en

septembre, un accord de performance collective en vue « d'une réduction des coûts salariaux français de 10 %, soit 100 millions d'euros ».

Valeo – 114 000 salariés dans le monde, dont 14 000 en France, près de 700 à Angers, et 19 milliards d'euros de chiffre d'affaires – prévoit « une baisse de son chiffre d'affaires de 10 % en moyenne sur les cinq prochaines années », selon un document remis aux syndicats.

« Il est donc nécessaire d'adapter nos coûts d'investissement, de R&D,

de personnel... en conséquence. » Voilà qui est clair!

En 2019 Valéo versait plus de 300 millions d'euros à ses actionnaires. L'entreprise a annoncé que malgré la crise, elle maintenait le versement de dividendes pour 2020.

100 millions d'économie sur les « frais de personnel », pour pouvoir continuer d'arroser les actionnaires en dividendes... au détriment des salaires et des droits des salariés.

Le syndicat FO de Valeo Angers a diffusé le tract ci-dessous :



Négociation sur la compétitivité Groupe Valeo



Déclaration de la section syndicale FO d'Angers

La Direction du Groupe Valeo a annoncé l'ouverture d'une négociation d'un accord de compétitivité **au niveau national**. Disant que « *tout devait être mis sur la table, sans aucun tabou* ».

Depuis la tentative de la direction en 2016 sur notre site, nous savons que son but est de faire renoncer aux salariés à certains de leurs droits pour réduire les coûts de Valeo, aujourd'hui à hauteur de 10%.

Autrement dit, Valeo veut réduire le coût du travail pour encore accroître les importants profits des actionnaires:

- en réduisant les revenus des salariés quelle que soit leur forme, salaire, intéressement, participation...,
- en aggravant les conditions de travail notamment en modifiant le temps et l'organisation du travail,
- en remettant en cause certains acquis de nos accords.

Dans ce contexte ; *et sans aucun tabou*, la section FO du site d'Angers affirme qu'elle n'acceptera aucun recul social et rappelle les revendications des salariés :

- Augmentation générale des salaires,
- Maintien des primes d'intéressement et de participation,
- Non à la dégradation des conditions de Travail et notamment du Temps de Travail,
- Respect des accords et conventions collectives en vigueur !

La section syndicale FO est prête à faire l'unité avec les autres organisations syndicales du site, si possible, pour organiser une Assemblée Générale afin que les salariés puissent manifester leur désaccord avec toute remise en cause de leurs droits.

Angers, le 6 Juillet 2020.

Billet d'humeur

Quelle légitimité pour la « Convention Citoyenne pour le climat » ?

Ces derniers temps, personne n'a pu échapper à la promotion médiatique tonitruante du travail de la « Convention citoyenne pour le climat », mise en œuvre par Emmanuel Macron en réponse à la crise des gilets jaunes et composée de 150 «citoyennes» et «citoyens», censés avoir été « tirés au sort »¹.

Il n'est pas question ici de commenter les mesures proposées par cette convention, même si certaines pourraient avoir un impact, et pas forcément positif, sur la vie quotidienne des travailleurs, sur leurs droits, leurs conditions de travail, leurs emplois.

Sur ce sujet, remarquons quand même qu'une seule des propositions formulées auprès d'Élisabeth Borne (l'alors ministre de la transition écologique) a été immédiatement rejetée, avant l'arbitrage gouvernemental : celle concernant la réduction du temps de travail de

1 Rappelons que, comme par miracle, ce tirage au sort a désigné, parmi les 150, l'ancien gauchiste qui conspuait les syndicats, devenu depuis un fervent soutien de Macron, Daniel Cohn-Bendit. Dany lex-rouge a décliné l'offre.

35 heures à 28 heures sans perte de salaire. Étonnant...

Non, la question qui est posée ici, c'est celle de la légitimité de cette Convention.

Les personnes qui la composent, sûrement très honnêtes, qui souhaitent chambouler nos vies, par qui sont-elles élues ? Par personne, car elles sont censées être tirées au sort ! Par qui sont-elles mandatées ? Par personne, hormis le président de la République qui a fixé la feuille de route ! À qui rendent-elles des comptes ? Au gouvernement et à lui seul qui choisira, ou pas, de reprendre telle ou telle proposition...

On doit vraiment s'interroger sur ce que cherche le gouvernement : les propositions de la Convention seraient légitimes, ou reconnues comme telles par le pouvoir, alors que les revendications exprimées pendant des mois et des mois au travers des grèves et des manifestations, elles, ne le seraient pas ?

Macron considère que la rue ne gouverne pas, mais on devrait avouer que 150 personnes, encadrées par des experts libéraux et la CFDT à la solde du gouvernement, régressent notre modèle social et économique ?

La réalité, c'est que cette démocratie dite participative n'est qu'un trompe-l'œil, n'a de démocratie que le nom.

De la même manière, le prétendu « dialogue social », proclamé par le gouvernement au travers des conférences sociales ou des pactes sociaux, n'est lui aussi qu'un trompe-l'œil, dont l'objectif d'associer les organisations syndicales aux décisions gouvernementales dans un cadre corporatiste. Et comme cela, étouffer les revendications, puisque dans ces « Conférences sociales », on travaille « au bien commun », n'est-ce pas ?

Notre UD Force Ouvrière a eu raison de refuser de participer à quelque Conférence sociale que ce soit, au nom de l'indépendance syndicale et du refus de collaborer à la mise en œuvre des politiques publiques. Contrairement à toutes les autres organisations syndicales, CFDT et UNSA en porte-flambeaux, qui acceptent de fait de devenir la courroie de transmission des politiques, mais qui essaient de faire croire qu'avec leurs propositions et leur engagement, elles participent à la reconstruction de l'économie.

Nous ne sommes pas dupes et surtout nous refusons de tromper les salariés. Aujourd'hui la seule question valable qui se pose pour FO, c'est celle de l'organisation, dans l'indépendance, de la résistance et du combat contre la régression sociale qui se poursuit et qui va s'aggraver.

JJN



